

DOCTORAT EN ÉDUCATION

programme offert par
l'Université du Québec à Montréal (UQAM)
en association avec
l'UQTR, l'UQAC, l'UQAR, l'UQO et l'UQAT

PROTOCOLE DE SOUTENANCE DE THÈSE

SOMMAIRE

- A. Contexte réglementaire de la soutenance
- B. Objectifs de la soutenance
- C. Préparation et comportement du candidat
- D. Préparatifs immédiats pour la soutenance
- E. Déroulement de la soutenance
- F. Après la soutenance

NOTES

Dans ce document, le masculin est utilisé au sens générique pour désigner toute personne sans distinction de sexe.

Ce document a été approuvé à l'unanimité par le sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE) du programme, dont sont notamment membres les directeurs du programme à l'UQAM et dans les établissements associés.

Ce protocole a été rédigé pour assurer que toute soutenance se déroule selon des modalités et dans des conditions qui soient:

- en accord avec l'importance que revêt la soutenance dans le processus d'obtention du grade de Ph.D.,
- conformes aux objectifs de la soutenance,
- équitables pour tout candidat.

Il est normalement transmis à tout candidat ainsi qu'à chaque membre du jury d'évaluation lors de la convocation à la soutenance.

PROTOCOLE DE SOUTENANCE DE LA THÈSE DE DOCTORAT EN ÉDUCATION (Ph.D.)

A. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DE LA SOUTENANCE

CARACTÈRE OBLIGATOIRE

La soutenance de la thèse est obligatoire et fait partie intégrante du processus d'évaluation de la thèse. Elle peut avoir lieu seulement lorsque la thèse a été préalablement acceptée pour soutenance, à l'unanimité des membres du jury initial ou à la majorité des membres du deuxième jury, et après que le candidat ait dûment déposé les corrections mineures qui lui auraient été demandées avant soutenance, le cas échéant.

CONVOCATION

La soutenance est convoquée par le doyen à une date et selon un horaire convenus entre le directeur du programme, le candidat, les membres du jury et le doyen.

CARACTÈRE PUBLIC

La soutenance est publique, en ce sens qu'elle est ouverte aux étudiants et aux membres de l'Université ainsi qu'aux invités du candidat, à moins que le doyen n'en décide autrement sur recommandation du SCAE. La soutenance est l'occasion d'un débat entre le jury d'évaluation et le candidat. Le doyen ou son représentant peut intervenir s'il le désire, mais ne participe pas aux délibérations du jury, bien qu'il y assiste. Les autres membres de l'assistance n'interviennent pas.

PRÉSENCE DU JURY

La soutenance de la thèse a lieu devant le jury d'évaluation et le doyen ou son représentant. La soutenance ne peut pas être tenue en l'absence de plus d'un membre du jury d'évaluation. Lorsqu'un membre du jury ne peut pas se présenter à la soutenance, il motive son absence et transmet au président du jury par écrit les commentaires ou questions qu'il désire adresser au candidat en son nom. Il est par ailleurs souhaitable que l'examineur externe participe à la soutenance.

DÉCISION DU JURY

Après soutenance, les membres du jury tiennent compte dans leurs décisions du texte de la thèse et des habiletés démontrées par le candidat lors de la soutenance. S'il s'agit d'un jury initial, la décision quant à l'acceptation ou au rejet de la thèse doit être prise à l'unanimité, à défaut de quoi un deuxième jury devra être constitué. En ce qui a trait aux corrections mineures à apporter au texte et à la mention d'évaluation (excellent, très bien, bien), elle doit être prise à la majorité des membres. En cas d'égalité, le vote du président est prépondérant (comptabilisé une deuxième fois).

S'il s'agit d'un deuxième jury, chaque décision peut être unanime ou à la majorité; elle doit être communiquée en précisant si elle est unanime ou majoritaire et, en cas d'égalité, le vote du président du jury est prépondérant.

PRÉSIDENTE DE LA SOUTENANCE

La présidence du jury est confiée à l'un des membres du jury. Le président est un professeur de l'établissement d'attache du candidat, autre que le directeur ou le codirecteur de recherche. Il préside la soutenance, les débats et les délibérations auxquels il prend part avec droit de parole et de vote. Il fait rapport au directeur du programme pour transmission aux instances concernées. À cette fin, le président aura reçu le formulaire prévu pour consignation du rapport d'évaluation d'une thèse après soutenance ainsi qu'une page identifiant les membres du jury et que le président verra à faire signer par chacun d'eux.

B. OBJECTIFS DE LA SOUTENANCE

La soutenance a pour objectifs principaux de permettre:

- a) au CANDIDAT d'exposer oralement les principales caractéristiques importantes de sa thèse et de répondre aux questions qu'elle suscite chez les examinateurs; dans son exposé et ses réponses, le candidat doit donc démontrer qu'il maîtrise les divers aspects de sa thèse, qu'il possède ainsi une formation en recherche de niveau doctoral, en termes de connaissances et d'habiletés, et que sa thèse contribue à l'avancement des connaissances en éducation;
- b) aux MEMBRES DU JURY de porter un jugement définitif sur la thèse, en prenant en compte l'exposé du candidat et ses réponses à leurs questions, l'échange de leurs points de vue et de leurs arguments ainsi que leurs délibérations; leurs questions, brèves et claires, doivent inviter le candidat à soutenir ou à défendre par une argumentation solide des aspects importants de sa thèse ou à mettre en évidence la portée de sa thèse.

Dans ses décisions quant à l'acceptation ou le rejet de la thèse et quant à la mention d'évaluation, le jury tiendra compte non seulement du texte écrit de la thèse mais aussi des habiletés d'argumentation et de communication manifestées par le candidat lors de la soutenance. Toutefois, les aptitudes à la communication orale, même si elles peuvent faire l'objet de commentaires des examinateurs, ne doivent normalement pas justifier à elles seules le refus de la thèse.

C. PRÉPARATION ET COMPORTEMENT DU CANDIDAT

On attend du candidat:

- qu'il s'adresse avec respect au président et aux membres du jury; le vouvoiement est de mise;
- qu'il ait en sa possession un exemplaire de sa thèse, mais qu'il manifeste son aisance à la communication orale en n'étant pas rivé à un texte;
- qu'il fasse preuve d'un esprit de synthèse en n'excédant pas la durée allouée pour son exposé (environ 30 minutes) et en répondant de façon pertinente, claire et précise aux questions qui lui sont formulées.

Dans son exposé, le candidat:

- situe brièvement son sujet de recherche, précise le(s) problème(s) à résoudre et la pertinence de sa thèse pour l'avancement des connaissances en éducation;
- définit brièvement les éléments conceptuels et théoriques de sa thèse et en énonce les objectifs ou hypothèses, en faisant ressortir les caractéristiques macroscopiques (ou globales) et interdisciplinaires de sa thèse;
- présente la méthodologie de sa recherche;
- énonce les principales conclusions et contributions de sa thèse;
- évoque les suites, projections ou retombées qui pourraient être données à sa thèse.

Comme les membres du jury ont déjà lu, commenté et évalué le texte de sa thèse, le candidat sera bien avisé de consacrer environ le tiers de sa présentation (10 minutes) à rappeler les éléments clés du contenu de sa thèse, et environ les deux tiers (20 minutes) à exposer l'argumentation qui sous-tend et justifie le point de vue défendu ainsi qu'à mettre en valeur son originalité.

Si le candidat souhaite exprimer des remerciements à son comité de recherche ou au jury ou à d'autres personnes, il le fera après que le président lui aura communiqué la décision du jury.

D. PRÉPARATIFS IMMÉDIATS POUR LA SOUTENANCE

Les préparatifs immédiats pour la soutenance concernent la préparation ou les pré-délibérations du jury, ainsi que l'aménagement du local.

a) Pré-délibérations du jury

Les membres du jury auront été invités, lors de la convocation à la soutenance, à tenir une réunion préparatoire pour:

- signer la feuille qui sera placée en page frontispice de la thèse reliée, sous réserve que la thèse soit acceptée par ce jury après la soutenance;
- échanger leurs points de vue quant aux forces et faiblesses possibles de la thèse;
- convenir entre eux du ou des tour(s) et du temps de parole et de questionnement (généralement: l'examineur externe à l'UQ, l'examineur de l'UQ externe à l'établissement d'attache du candidat, le codirecteur de thèse, le directeur de thèse, le président);
- convenir des questions de départ à adresser au candidat;
- recevoir s'il y a lieu les corrections mineures que le candidat aurait déposées au président (autres que celles qui lui auraient été exigées avant soutenance) ou encore convenir de celles qui devraient être apportées après soutenance, le cas échéant.

Le président s'enquiert aussi auprès du candidat de sa disponibilité pour répondre aux questions de l'assistance pendant que le jury délibérera en fin de soutenance. Le candidat est libre de sa décision, laquelle ne doit avoir aucun impact sur la décision finale du jury.

b) Aménagement du local

Le candidat et la direction du programme sont responsables d'assurer une disposition adéquate des lieux et des équipements, en s'assurant que le candidat s'adresse principalement au président et aux membres du jury, et que l'assistance puisse entendre et voir convenablement.

E. DÉROULEMENT DE LA SOUTENANCE

1) Avant d'ouvrir la soutenance, le président s'assure qu'il y a quorum (nombre de membres du jury moins un). S'il n'y a pas quorum, la soutenance est retardée ou reportée. Le président s'enquiert aussi auprès du candidat de sa disponibilité, ou non, pour répondre aux questions de l'assemblée (voir 4 ci-après). Après un mot de bienvenue du directeur du programme, le cas échéant, le doyen ou son représentant ouvre officiellement la soutenance, souligne l'importance de l'événement, présente le président et lui cède la parole.

2) Le président présente le candidat et les membres du jury. Il rappelle le déroulement de la soutenance, puis il invite le candidat à présenter un exposé de sa thèse en s'inspirant de la formulation suivante:

«Madame, Monsieur _____, vous avez présenté une thèse de doctorat en éducation intitulée _____ en vue de l'obtention du grade de Ph.D. Les membres du jury ont examiné votre thèse et l'ont acceptée pour soutenance. Je vous invite donc à nous en faire une brève présentation d'environ 30 minutes, après quoi je passerai la parole aux membres du jury.»

3) Le président invite ensuite chacun des membres du jury à prendre la parole pour formuler des commentaires brefs et des questions précises au candidat, en suivant l'ordre déjà convenu. Chaque membre évitera de lire de longs passages de son rapport écrit pour formuler des questions précises et pertinentes à la thèse elle-même. Après chaque question, le président passe la parole au candidat pour lui permettre de répondre à la question. Le président peut intervenir pour clarifier la question ou, au besoin, s'assurer que le candidat comprend la question posée.

En l'absence d'un membre du jury, le président adresse au candidat un résumé des appréciations et les questions soumises par l'évaluateur absent.

Plus d'un tour de parole peut être tenu, que cela ait été ou non convenu au préalable. Toutefois, la durée de la période des questions par le jury et des réponses par le candidat ne devrait normalement pas excéder une heure.

À la fin de cette période de commentaires et de questions, le président annonce que le jury va délibérer.

- 4) Si le candidat lui a préalablement exprimé sa disponibilité pour répondre aux questions de l'assistance, le président annonce cette disponibilité à l'assemblée, laissant le candidat et l'assemblée s'organiser à cette fin.
- 5) Le jury se retire pour délibérer; le doyen ou son représentant assiste à la délibération. Le jury délibère sans interruption jusqu'à ce que toutes ses décisions soient prises. Le caractère public de la soutenance prendra fin si la thèse est rejetée ou si la décision du jury initial n'est pas unanime.
- 6) Au retour du jury dans le local de soutenance, le président communique au candidat la décision du jury d'accepter la thèse en s'inspirant de la formulation suivante:

«Madame, Monsieur _____, après avoir examiné votre thèse, assisté à la soutenance que vous en avez faite et délibéré entre eux, les membres du jury recommandent que l'Université accepte votre thèse comme satisfaisant aux exigences du grade de Ph.D. en éducation. Permettez donc que je vous exprime publiquement les félicitations du jury.»

La mention attribuée au candidat n'est pas communiquée publiquement. Le président du jury en fait part en privé au candidat à la fin de la soutenance.

- 7) À la demande des membres du jury, le président peut ajouter un résumé de leurs commentaires.
- 8) Le doyen ou son représentant félicite le candidat et remercie les membres du jury.

F. APRÈS LA SOUTENANCE

Le plus tôt possible après la soutenance, le président consigne les décisions et commentaires du jury sur le formulaire prévu à cette fin (rapport d'évaluation d'une thèse après soutenance) qu'il signe et achemine au directeur du programme, accompagné de la page des signatures des membres du jury.

Dans le cas de corrections mineures effectuées après soutenance, le candidat, après avoir convenu des corrections à apporter avec son comité de recherche, se présente au secrétariat du doctorat en éducation pour apporter les corrections dans les différents exemplaires déposés. La direction du programme voit alors à acheminer les exemplaires corrigés.